

Thematic Network Project in the area of Languages

Sub-project 1: Multilingualism and the less widely used and less taught languages

GENERAL RECOMMENDATIONS

**Sub-project 1: Multilingualism and the less widely used
and less taught languages**

General recommendations

Appendix to the Final Report for Year Three

Projet de Réseau Thématique "Langues" - Comité Scientifique "Le Multilinguisme et les langues moins parlées et moins enseignées"

Recommandations

Une bonne compétence langagière est une condition essentielle pour la communication et, par là, pour la plupart des activités humaines. Mais une langue n'est pas seulement un moyen de communication; elle est liée aux expériences et à la culture de ceux qui la parlent; d'où son importance pour l'identité de chacun et pour la vie en commun.

Toutes les langues méritent notre respect et notre attention, indépendamment du nombre de ceux qui l'utilisent. Par ailleurs toutes les langues, mêmes les langues les plus répandues de l'Union européenne, sont minorisées dans certains domaines; c'est, par exemple, le cas de l'espagnol dans le domaine des sciences et du commerce.

Tous les pays membres de l'union européenne sont plurilingues dans la mesure où leurs habitants emploient plusieurs langues ou dialectes, autochtones ou non, dans leur vie quotidienne avec de multiples fonctions.

D'autre part beaucoup d'individus sont bilingues sans être reconnus comme tels parce que la langue ou le dialecte qu'ils emploient dans leur vie quotidienne n'a pas de prestige.

Ces formes de bilinguisme constituent un bon point de départ pour un élargissement des compétences langagières une vie durant.

En fonction des besoins divers et de leur évolution au cours d'une vie, ces compétences ne seront pas les mêmes pour une juriste ou un représentant de commerce, dans la vie privée et dans la vie professionnelle, à l'âge de 30 ans ou quand on est à la retraite.

Des compétences langagières dans plusieurs langues sont nécessaires pour maintenir la diversité linguistique et pour développer la citoyenneté. Elles représentent à la fois un avantage professionnel, tout aussi bien pour les langues moins diffusées que pour celles qui sont plus répandues.

Dans cet esprit trois mesures s'imposent:

- la diversification des compétences linguistiques dans l'enseignement doit être soutenue par les gouvernements et par l'action de l'Union européenne;
- il faut aider les langues moins diffusées et moins enseignées à s'adapter continuellement aux nouveaux besoins pour assurer leur survie;

- il est nécessaire de créer une ambiance favorable à l'acquisition des langues en multipliant les contacts avec d'autres langues dans la vie quotidienne.

Ceci signifie qu'il faut

- utiliser les média audiovisuels (radio, télévision etc.) pour la diffusion de l'esprit du multilinguisme;
- favoriser l'enseignement précoce des langues et former des enseignants disposés à le prendre en charge;
- doter l'enseignement supérieur, secondaire et primaire des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer un enseignement compétent d'une variété de langues (autochtones, des voisins, de l'immigration et autres langues étrangères) avec une continuité suffisante;
- promouvoir à tous les niveaux la pluralité des méthodes d'enseignement, adapter celles-ci aux besoins de l'usager et sa formation préalables et exploiter les parentés entre les langues pour rendre l'enseignement plus efficace et étendre les connaissances langagières au delà du stricte minimum;
- favoriser progressivement l'autonomie de l'apprenant car celui-ci sera de plus en plus amené à définir ses besoins lui-même, qu'il s'agisse de l'approfondissement des compétences acquises ou de l'élargissement du répertoire par l'apprentissage d'une langue supplémentaire;
- assurer la continuité de l'enseignement des langues en offrant des cours de langue et des séjours à l'étranger aux étudiants de tous les cursus universitaires et dans le cadre de la formation continue;
- assurer que les établissements de l'enseignement supérieur acceptent les responsabilités qui découleront de toutes ces mesures au niveau de la formation des enseignants de langues;
- créer dans l'enseignement supérieur des ponts entre les différentes langues en fonction des résultats de recherches récentes et, de même, entre les langues et les matières, c'est-à-dire entre la littérature, la géographie, l'histoire, l'économie et le droit d'un pays ou d'une région.